



Formation piscines à usage collectif : réglementation et normes

Les piscines, dès qu'elles sont privées d'usage collectif, sont soumises à différents types de réglementation : une réglementation en terme de prévention des risques de noyade, une réglementation sanitaire (qualité et traitement de l'eau), une réglementation en terme de conception (sécurité) et une réglementation en terme d'accessibilité (ERP). Plusieurs décrets en mai 2021 sont venues changer les règles existantes. Cette formation vous permettra de connaître les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

□ le 14 mars 2023 de 9h30 à 17h00 (présentiel - FPP)

Société :
Nom et prénom du participant 1 :
Nom et prénom du participant 2 :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

Merci de renvoyer le coupon ci-joint à l'adresse suivante : formation@propiscines.fr. Pour les participants adhérents le coût de la formation est de 100€ HT (soit 120€ TTC) par personne pour une demi-journée et de 150€ HT (soit 180€ TTC) si la formation est sur deux demi-journées. Pour les non-adhérents, le prix est de 200€ HT pour une 1/2 journée et 300€ HT pour 2 1/2 journées. Une fois votre inscription reçue, vous recevrez un email avec les modalités pratiques pour le déroulement de la formation et les informations pour régler la formation (l'inscription sera validée et effective une fois le règlement effectué).